



Coût

Prévention des risques liés aux expositions professionnelles aux gaz anesthésiants pour les professionnels de la médecine animale

En lien avec le laboratoire Toxilabo, 3 devis vous sont proposés :

- Analyse **Isoflurane** : Devis n° 26DEV0350 149,64€ TTC
- Analyse **Sévoflurane** : Devis n° 26DEV0352 149,64€ TTC
- Analyse **Isoflurane + Sévoflurane** : Devis n° 26DEV0351 181,08€ TTC

Pour rappel, chaque devis concerne :

- La fourniture d'un **badge** avec l'analyse de l'exposition à **1 ou 2 gaz** et la location de son pack de transport
- Pour **1 journée** de 8 heures de prélèvement maximum
- Pour **1 professionnel**

Date de validité : 31/12/2026



L.B.M. 44-113
Rue Pierre Adolphe Bobière, La Géraudière
B.P. 82831
44328 NANTES Cedex 3

Toxilabo est un laboratoire d'analyses spécialisées dans le domaine de l'hygiène industrielle et de la toxicologie. Depuis plus de 20 ans, ce laboratoire accompagne, en France et à l'étranger, des hygiénistes du travail, des bureaux de contrôle, des médecins du travail, des infirmiers... dans l'évaluation des risques chimiques des salariés.

Toxilabo est l'un des rares laboratoires en France capable de réaliser des analyses sur l'air des lieux de travail, sur les prélèvements de surfaces mais également dans les milieux biologiques (sang, urines, cheveux...). Ces compétences complémentaires permettent d'apporter une réponse globale pour évaluer dans les meilleures conditions l'exposition professionnelle des salariés.

Siège Social de l'Association MT71 :

Adresse : 15 Rue Gabriel Lippmann - 71 100 Chalon-sur-Saône

Tél : 03 85 97 29 00 - Site internet : www.mt71.fr

SIRET : 778 562 843 00285 - Code APE : 8621 Z

Adresse de livraison:

MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE

Adresse de facturation:

N° client: 8115
 MT 71
 DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
 15 RUE GABRIEL LIPPMANN
 CS 30161
 71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : 31/12/2026

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence 26DEV0350

MATERIELS OU ANALYSES	Support	Délai (J)	Méthode Norme	Limite de quantification	Qté	Prix unitaire	Remise %	Montant TVA	Montant H/T.	
MATERIEL :										
MAT325	Badge 3M 3500+ Les Badges 3M3500+ remplacent les badges 3M3500 qui ne sont plus commercialisés par 3M. Fiche de prélèvement+certificat de conformité				1	27,40		5,48	27,40	
LOC025	Location Caisse isotherme PolairPack 3L/30mm Nombre de LOC025 à préciser selon besoins par rapport aux renvois d'échantillons. EXPEDITION DES SUPPORTS AU LABORATOIRE INDISPENSABLE DANS CET EMBALLAGE !				1	6,60		1,32	6,60	
MAT245	Petit pain de glace RENVOYE CONGELE AVEC ECHANTILLONS				2		100			
PORT001	Frais préparation/expédition				1	28,40		5,68	28,40	
ANALYSES :										
AIRR9049	Désorption chimique au CS2 du Badge 3M 3500 +	MAT325 badge 3M -3500+	15	EXTRACP3 ISO 16200-2		1	36,10		7,22	36,10
AIRR1699	Isoflurane	MAT325 badge 3M -3500+	15	GC/MS2 ISO 16200-2	5 µg	1	26,20		5,24	26,20

TOXILABO - Laboratoire de toxicologie et de biotoxicologie - L.B.M. 44-113 - Selas au capital de 274 000€

Rue Pierre Adolphe Bobière, La Géraudière B.P. 82831 - 44328 NANTES Cedex 3

Téléphone: 02.51.77.70.82 - E-mail: secretariat@toxilabo.fr - Site : toxilabo.fr - N° TVA Intracommunautaire: FR 51 434 005 658

Adresse de livraison:

**MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE**

Adresse de facturation:

N° client: 8115
MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : **31/12/2026**

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence **26DEV0350**

Saisie par : Nadine Rivière
Approuvé par : Kévin Viera de Magalhaes

Total H.T	124,70 €
Total TVA	24,94 €
Total TTC	149,64 €

Adresse de livraison:

MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE

Adresse de facturation:

N° client: 8115
 MT 71
 DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
 15 RUE GABRIEL LIPPMANN
 CS 30161
 71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : 31/12/2026

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence 26DEV0352

MATERIELS OU ANALYSES	Support	Délai (J)	Méthode Norme	Limite de quantification	Qté	Prix unitaire	Remise %	Montan TVA	Montant H/T.
MATERIEL :									
MAT325	Badge 3M 3500+ Les Badges 3M3500+ remplacent les badges 3M3500 qui ne sont plus commercialisés par 3M. Fiche de prélèvement+certificat de conformité				1	27,40		5,48	27,40
LOC025	Location Caisse isotherme PolairPack 3L/30mm Nombre de LOC025 à préciser selon besoins par rapport aux renvois d'échantillons. EXPEDITION DES SUPPORTS AU LABORATOIRE INDISPENSABLE DANS CET EMBALLAGE !				1	6,60		1,32	6,60
MAT245	Petit pain de glace RENVOYE CONGELE AVEC ECHANTILLONS				2		100		
PORT001	Frais préparation/expédition				1	28,40		5,68	28,40
ANALYSES :									
AIRR9049	Désorption chimique au CS2 du Badge 3M 3500 +	MAT325 badge 3M -3500+	15	EXTRACP3 ISO 16200-2		1	36,10	7,22	36,10
AIRR1700	Sevoflurane	MAT325 badge 3M -3500+	15	GC/MS2 ISO 16200-2	5 µg	1	26,20	5,24	26,20

TOXILABO - Laboratoire de toxicologie et de biotoxicologie - L.B.M. 44-113 - Selas au capital de 274 000€

Rue Pierre Adolphe Bobière, La Géraudière B.P. 82831 - 44328 NANTES Cedex 3

Téléphone: 02.51.77.70.82 - E-mail: secretariat@toxilabo.fr - Site : toxilabo.fr - N° TVA Intracommunautaire: FR 51 434 005 658



DEVIS N°26DEV0352

Page 2

Adresse de livraison:

**MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE**

Adresse de facturation:

N° client: 8115
MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : **31/12/2026**

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence **26DEV0352**

Saisie par : Nadine Rivière
Approuvé par : Kévin Viera de Magalhaes

Total H.T	124,70 €
Total TVA	24,94 €
Total TTC	149,64 €

TOXILABO - Laboratoire de toxicologie et de biotoxicologie - L.B.M. 44-113 - Selas au capital de 274 000€

Rue Pierre Adolphe Bobière, La Géraudière B.P. 82831 - 44328 NANTES Cedex 3

Téléphone: 02.51.77.70.82 - E-mail: secretariat@toxilabo.fr - Site : toxilabo.fr - N° TVA Intracommunautaire: FR 51 434 005 658

Adresse de livraison:

MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE

Adresse de facturation:

N° client: 8115
 MT 71
 DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
 15 RUE GABRIEL LIPPMANN
 CS 30161
 71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : 31/12/2026

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence 26DEV0351

MATERIELS OU ANALYSES	Support	Délai (J)	Méthode Norme	Limite de quantification	Qté	Prix unitaire	Remise %	Montan TVA	Montant H/T.
MATERIEL :									
MAT325	Badge 3M 3500+ Les Badges 3M3500+ remplacent les badges 3M3500 qui ne sont plus commercialisés par 3M. Fiche de prélèvement+certificat de conformité				1	27,40		5,48	27,40
LOC025	Location Caisse isotherme PolairPack 3L/30mm Nombre de LOC025 à préciser selon besoins par rapport aux renvois d'échantillons. EXPEDITION DES SUPPORTS AU LABORATOIRE INDISPENSABLE DANS CET EMBALLAGE !				1	6,60		1,32	6,60
MAT245	Petit pain de glace RENVOYE CONGELE AVEC ECHANTILLONS				2		100		
PORT001	Frais préparation/expédition				1	28,40		5,68	28,40
ANALYSES :									
AIRR9049	Désorption chimique au CS2 du Badge 3M 3500 +	MAT325 badge 3M -3500+	15	EXTRACP3 ISO 16200-2		1	36,10	7,22	36,10
AIRR1699	Isoflurane	MAT325 badge 3M -3500+	15	GC/MS2 ISO 16200-2	5 µg	1	26,20	5,24	26,20

TOXILABO - Laboratoire de toxicologie et de biotoxicologie - L.B.M. 44-113 - Selas au capital de 274 000€

Rue Pierre Adolphe Bobière, La Géraudière B.P. 82831 - 44328 NANTES Cedex 3

Téléphone: 02.51.77.70.82 - E-mail: secretariat@toxilabo.fr - Site : toxilabo.fr - N° TVA Intracommunautaire: FR 51 434 005 658

Adresse de livraison:

MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE
M. LOGEROT/MME CARRE

Adresse de facturation:

N° client: 8115
MT 71
DEPARTEMENT PREVENTION EVALUAT
15 RUE GABRIEL LIPPMANN
CS 30161
71100 CHALON SUR SAONE

Nantes, le 26. mars 2026

Date de validité : 31/12/2026

Demandé par M. LOGEROT FABRICE

Notre référence 26DEV0351

MATERIELS OU ANALYSES	Support	Délai (J)	Méthode Norme	Limite de quantificatio	Qté	Prix unitaire	Remise %	Montan TVA	Montant H/T.	
AIRR1700	Sevoflurane	MAT325 badge 3M -3500+	15	GC/MS2 ISO 16200-2	5 µg	1	26,20		5,24	26,20

Total H.T. 150,90 €

Total TVA 30,18 €

Saisie par : Nadine Rivière

Approuvé par : Kévin Viera de Magalhaes

Total TTC 181,08 €

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales concernent les Services de Toxilabo : prestations (études, recherches, analyses) et vente de matériel.

Elles sont tacitement applicables dès lors que le Client accepte la proposition de Toxilabo.

2. PRIX ET DÉLAI

Les prix indiqués sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour des conditions normales d'exécution des Services. Toute modification dans l'objet ou l'étendue des Services ou dans les conditions d'exécution de ceux-ci entraînera une facturation faite sur la base des Services effectivement réalisés, en appliquant le tarif alors en vigueur.

Les cas de force majeure, les événements fortuits et les difficultés spéciales d'approvisionnement imputables aux fournisseurs de Toxilabo donneront lieu à des prolongations correspondantes des délais, le Client étant, dans tous les cas, tenu informé. D'éventuels retards d'exécution ne pourront toutefois être sanctionnés par des dommages et intérêts moratoires ou compensatoires.

Le délai pour le rendu des résultats débute le jour de la réception des échantillons si elle a eu lieu avant 10h. Le cas échéant, tous les frais de douane sont à la charge du client.

Les supports demandés par le client mais non prélevés ou n'ayant pas servi et retournés au laboratoire feront l'objet d'une facturation.

3. DEMANDE DE PRESTATION

Toute demande de Services doit faire l'objet d'une commande écrite, signée, conforme à la proposition de Toxilabo, établie en bonne et due forme par le Client préalablement à l'exécution des prestations. Cette commande doit être transmise directement aux laboratoires : secretariat@toxilabo.fr

L'établissement de la commande implique l'acceptation par écrit par le Client des présentes conditions générales de vente et de la proposition commerciale établie pour l'opération concernée.

Les travaux seront exécutés à réception de la commande reprenant les termes du devis.

La réception des échantillons au laboratoire vaut accord formel du devis.

4. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS / MODIFICATIONS/TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Le contenu des Services est fixé dans la proposition et la commande correspondante. Toxilabo s'engage sur les spécifications liées aux moyens d'essais et ne saurait être tenu à une garantie de résultat. Les valeurs fournies sont le résultat d'essais réalisés dans le respect des règles de bonne pratique du laboratoire et n'engagent donc pas la responsabilité de Toxilabo.

Toxilabo peut déléguer tout ou partie des Services à un agent ou à un sous-traitant, et le Client l'autorise à divulguer à l'agent ou au sous-traitant toute information nécessaire pour l'exécution des Services.

Le Client met gratuitement à la disposition de Toxilabo les échantillons ou matières nécessaires à la réalisation des prestations. Les frais d'envoi sont à la charge du Client. Le conditionnement des échantillons reste à la charge du Client. Les critères d'acceptation des échantillons définis par Toxilabo sont les suivants : soit 48h pour un transport dans un emballage approprié et à température ambiante soit 72h pour un transport dans un emballage approprié et à température réfrigérée (utilisation de pains de glace). A l'issue des prestations, les échantillons seront détruits, ou réexpédiés chez le Client s'il en fait la demande, la semaine suivante de l'envoi du rapport d'essais. La destruction ou la réexpédition est à la charge du Client.

Toute modification survenant après l'acceptation de la commande par Toxilabo et avant le début d'exécution des Services doit être réalisée par écrit par le représentant du Client et dûment visée par lui et acceptée par Toxilabo. Tous travaux complémentaires décidés d'un commun accord en cours d'exécution donnent lieu à un supplément de prix et à un délai supplémentaire d'exécution.

Lorsque les Services ne peuvent avoir lieu à la date prévue pour une cause imputable au Client, une nouvelle date est définie d'un commun accord en tenant compte des réservations déjà enregistrées par Toxilabo.

En cas d'annulation des Services, une facturation est établie sur la base des frais engagés majorée d'une indemnité de débit correspondant à 10% du montant de la commande.

Toxilabo n'effectue pas d'avis et interprétation dans les rapports d'essai.

5. FACTURATION / PAIEMENTS

La facturation sera conforme à la commande majorée éventuellement des modifications et des travaux complémentaires.

Tout retard dans le paiement des factures entraînera l'application d'une majoration sous la forme d'intérêts moratoires, après sommation par lettre missive ou acte équivalent.

Les factures et demandes d'acomptes de Toxilabo sont payables au siège social par virement ou chèque à 30 jours fin de mois. Tout retard de paiement donnera lieu à la perception de pénalités calculées sur la base d'un taux annuel de 12 % en application des dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001.

6. TRANSMISSION DES RESULTATS

Le délai de remise du rapport d'essais est indiqué dans la proposition.

La reproduction d'un document établi par Toxilabo n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec la mention "copie".

Le rapport d'essais est automatiquement transmis en format pdf sous forme électronique à l'adresse email du destinataire du devis. Toxilabo peut envoyer les rapports sous un autre format que le pdf mais insiste sur le fait que seule la version non modifiable fait foi. Le client, en acceptant ces conditions générales de vente, comprend les risques engendrés par l'envoi électronique des résultats d'essai.

Les rapports d'essai seront transmis en langue Française, sauf demande explicite du client. La traduction des rapports en langue anglaise donnera lieu à un surcoût établi sur la base d'une offre.

Pour des essais réalisés sous accreditatation par un sous-traitant, le rapport du sous-traitant sera directement transmis au client, que les essais figurent dans la portée de Toxilabo ou non. En cas de rapport erroné, une seconde version est éditée, celle-ci annule et remplace la version précédente que le client s'engage à détruire sous toutes ses formes (électronique, papier).

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tous les matériels livrés restent la propriété de Toxilabo jusqu'au paiement intégral et complet, en principal, intérêts et éventuels frais de recouvrement, de la facture correspondante ainsi que de toutes les autres factures restées en partie ou en totalité impayées.

Le Client s'engage à constituer en la faveur de Toxilabo à sa première demande, un droit de nantissement sur les créances qu'il a acquises sur des tiers au titre d'éventuelles (reventes des matériels livrés par les soins de Toxilabo).

Aussi longtemps que Toxilabo est propriétaire du matériel livré, le Client s'engage à l'informer sans aucun retard de toute (menace de) saisie ou de toute prétention dont ce matériel ou une fraction du matériel pourrait faire l'objet. Par ailleurs, le Client est tenu d'indiquer à Toxilabo, à sa première demande, l'endroit où les matériels dont Toxilabo est propriétaire sont entreposés. En cas de saisie, de cessation (provisoire) des paiements ou de faillite, le Client devra informer sans aucun retard l'huissier de justice pratiquant la saisie, le syndic, l'administrateur judiciaire ou tout autre administrateur ou liquidateur de l'existence des droits de propriété de Toxilabo sur les matériels.

Jusqu'à l'acquisition par le Client du droit de propriété du matériel qui lui a été livré par les soins de Toxilabo, le Client ne sera pas autorisé ni habilité à l'affecter en nantissement, en gage

ou profit de tiers ni à l'affecter à des opérations d'ouvroison ou de transformation autres que celles entrant dans ses activités d'exploitation.

À la première demande de Toxilabo, le Client est tenu de lui laisser toute facilité, entière et sans réserve, pour procéder à la reprise du matériel livré dont il n'a pas encore acquis la propriété.

8. UTILISATION DU LOGO TOXILABO ET DE LA MARQUE COFRAC

Toxilabo interdit **formellement** à ses clients de faire référence à ses accreditations Cofrac Essais ou Santé Humaine.

Toxilabo autorise ses clients à reproduire les rapports d'essais ou à les incorporer dans leurs propres documents à condition que ces rapports soient reproduits sous leur forme intégrale.

En dehors de l'hypothèse de la référence à l'accréditation Cofrac Essais ou Santé Humaine envisagée ci-dessus, il est strictement interdit au Client d'utiliser, de quelque manière que ce soit, le logo Toxilabo ainsi que toute marque et droit d'auteur détenus par Toxilabo.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client concède expressément à Toxilabo le droit d'utiliser à titre gratuit sa dénomination sociale, ses marques et ses logos à titre de référence commerciale uniquement, sur tout support (brochure commerciale, site internet...).

10. CONFIDENTIALITÉ

Tout le personnel de Toxilabo est tenu au strict respect du secret professionnel et toutes les informations sont considérées comme confidentielles. Si le Client souhaite des mesures supplémentaires de confidentialité, il doit en faire la demande écrite. Un modèle de contrat de confidentialité peut, à la demande du Client, être proposé. Le laboratoire Toxilabo avertira à l'avance, par écrit, le client des informations qu'il souhaite rendre publiques ; que ces informations aient été obtenues directement ou par un tiers.

11. PROTECTION DES DONNEES

Les données à caractère personnel sont recueillies par Toxilabo afin de traiter votre commande. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique de protection des données sur notre site Internet : www.toxilabo.fr

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité contractuelle et délictuelle de Toxilabo, à quelque titre que ce soit, est toujours limitée au montant de la facture relative au contrat au titre duquel sa responsabilité est mise en cause ou, dans la mesure où il s'agit d'un risque qui lui incombe mais contre lequel elle a contracté une assurance, à la somme assurée et indemnisée par l'assureur. En cas de dommage causé au cours de l'exécution du contrat auquel les présentes conditions générales s'appliquent, Toxilabo n'assume envers des tiers aucune responsabilité plus étendue que celle qui est la sienne envers le donneur d'ordre. Celui-ci garantit Toxilabo contre toute extension de sa responsabilité et stipulera dans les contrats qu'il conclura avec des tiers une clause d'exonération de responsabilité en sa faveur, là où ce sera possible. Toxilabo ne répond en aucun cas des dommages consécutifs que pourraient subir le Client ou un tiers à raison (de l'utilisation) des marchandises livrées par ses soins, y compris (sans que l'énumération qui suit soit exhaustive), les dommages d'exploitation, les dommages causés à l'environnement et les dommages moraux.

La responsabilité de Toxilabo ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée pour les avis et conseils qu'elle pourrait donner sur la nature ou la composition des Services commandés. Sauf dol ou faute grave retenue(e) à l'encontre de Toxilabo, l'entreprise ne répond pas des agissements illicites des personnes travaillant pour elle en qualité ou non de préposés ou auxquelles elle recourt dans l'exécution du contrat. Toxilabo ne répond en aucun cas des dommages provenant d'un dol ou d'une faute lourde de personnes qui ne sont pas ses préposés.

Le Client est tenu de garantir Toxilabo contre toutes les actions et prétentions de tiers consécutives aux agissements illicites des personnes participant à l'exécution le contrat en qualité de préposés, tiers auxiliaires ou occasionnels.

13. ASSURANCE PRODUIT

Elle est conforme à l'application du Manuel Qualité de Toxilabo (dernière édition) dont un exemplaire reste à disposition du client sur simple demande écrite.

Le cas échéant, le Client pourra demander l'application d'un plan qualité spécifique qu'il remettra à Toxilabo au moins 30 jours avant le début des prestations.

Toute anomalie d'essai entraîne l'application de la procédure de traitement des non-conformités spécifiée dans le Manuel Qualité de Toxilabo.

La procédure et le logigramme de traitement des réclamations est disponible sur demande et peut être transmise par mail.

14. JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

De convention expresse, les tribunaux de Nantes, à l'exclusion de tous autres, sont seuls compétents pour toute contestation relative à l'exécution des commandes et pour tout différend quelconque relatif à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, ceci nonobstant des clauses contraires du donneur de commande, le seul fait d'avoir passé commande à Toxilabo valant adhésion de sa part à la présente clause attributive de juridiction, et renonciation, s'il y a lieu, à ses propres clauses et conditions générales, quelles qu'elles soient.

En toute circonstance, le droit applicable sera le Droit Français.

15. ETAT DU MATERIEL

Au moment de la livraison, le client devra signaler les dégâts apparents de l'emballage à la société Toxilabo et il aura un délai de 24 heures à compter du moment de la livraison pour vérifier si le(s) produit(s) est (sont) conforme(s) et exempt(s) de tout défaut apparent.

En cas de non-conformité ou de défaut apparent signalés dans le délai, Toxilabo remplacera ou réparera le(s) produit(s) à ses frais et ceci dans les plus brefs délais. Si le délai de déclaration n'est pas respecté par le client, les frais occasionnés par le remplacement ou la réparation du (des) produit(s) défectueux seront à sa charge.

Le client certifie connaître les mises en garde de sécurité et les précautions à prendre vis-à-vis du matériel loué et il est donc responsable du matériel dès lors que celui-ci a été réceptionné par ses soins. Toxilabo ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage matériel ou corporel résultant du retour ou de l'utilisation de celui-ci. Au retour, un état du matériel contradictoire sera réalisé par Toxilabo. La non-restitution ou la dégradation sera facturée à sa valeur d'achat. La société Toxilabo conseille au loueur d'assurer tous risques le matériel loué.

16. MILIEUX ET REFERENCES A L'ACCREDITATION

Le client s'engage à informer Toxilabo de mesures entrant dans un cadre réglementaire.

En outre, le client informera autant que possible Toxilabo du milieu testé : Air intérieur (bureaux, écoles...), air à l'émission (cheminée), air des lieux de travail, air ambiant extérieur...